

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 septembre 2020

D'ACCÉLÉRATION ET DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE - (N° 3347)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT**N ° 1063**

présenté par

Mme Fabre, M. Baichère, Mme Verdier-Jouclas, M. Poulliat, Mme Limon et M. Masségli

ARTICLE 44 TER

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.